gne du 18. Pressé par le temps, nous en faisons le résumé suivant :

FRANCE.

Dans sa séance du 18, l'Assemblée nationale a décidé que l'impôt sur les boissons serait supprimé à partir du 1er janvier 1850, malgré la vive opposition du gouvernement. Cette suppression fera un vide dans le trésor de 100 millions de francs.

Dans sa séance du 19, l'Assemblée s'est occupée de la question tant de fois remise du double commandement confié à M. le général Changarnier. L'ajournement de la discussion a été rejeté par 294 voix contre 254. Le sens dans lequel la question serait décidée devenait dès lors évident.

Les conclusions de la commission, tendant à refuser au gouvernement l'autorisation de soupçonner la loi de 1831, qui s'oppose à ce que M. Changarnier conserve les deux commandemens, ont été adoptées par 298 voix contre 210.

A la suite de ce vote, le général Changarnier a donné sa démission de commandant en chef de la garde nationale ; il a été remplacé par le général Perrot. Le général Changarnier conserve le commandement de la division militaire de la Seine.

Dans la séance du 22, des interpellations sur la conduite tenue par le gouvernement français en faveur de l'intervention de la Russie en Hongrie et de la résistance de Rome, ont été faites par M. Sarrans. Le 23, après deux jours d'une très vive discussion, l'Assemblée a vote la proposition suivante, faite par le général Cavaignac :

« L'Assemblée Nationale appelle la sérieuse attention du gouvernement sur les événemens et les mouvemens de troupes qui s'accomplissent en Europe, et préoccupée des dangers de cette situation, tant pour l'avenir de la liberté que pour les intérêts intérieurs et extérieurs de la République, elle recommande au gouvernement de prendre des mesures pour les protéger énergiquement. »

Dans la séance du 24, M. Ledru-Rollin, s'étayant de quelques faits plus ou moins vrais et relatifs au général Changarnier, a formulé contre lui un acte d'accusation; il prétendu que ce général avait conspiré contre la république. La discussion avait été renvoyée à la séance du 25.

On lit soir dans la *Patrie* :

« Les journaux la *Presse* et la *Démocratie Pacifique* sont naient dans leurs numéros d'hier des articles dénonçant des complots contre l'Assemblée Nationale, et ayant pour but le renversement de la République.

« Les faits dénoncés par ces articles sont aujourd'hui l'objet d'une instruction judiciaire ; en conséquence, les gérans des deux journaux seront appelés devant le juge comme à l'effet de donner les renseignemens qui sont à leur connaissance, pour assurer la découverte de la vérité, et au besoin la répression des coupables. » (*Communiqué.*)

Les journaux de Paris ont reçu communication de la note suivante :

« On nous tire leur dans un journal un article dans lequel on parlait de la prétendue dissolution du ministère.

« Quelques personnes ont considéré cette nouvelle comme recevant, même de son insertion dans ce journal, un caractère semi-officiel.

« La vérité est que le ministère reste constitué pour faire face toutes les nécessités du gouvernement ; qu'aucune démission, autre que celle du ministre de l'intérieur, n'a été donnée ni acceptée; que les circonstances ne permettent pas un intérim dans le pouvoir, et que le président de la République ainsi que ses ministres ont trop la conscience de ce qu'ils doivent au pays pour laisser une lacune d'un seul jour dans l'action du pouvoir exécutif.

« Il n'est pas moins inexact de dire que des dissidences aient éclaté dans le ministère et aient amené sa dissolution.

« La cause n'en est pas plus vraie que l'effet. »

Le 21, le président de la République a passé la revue des troupes de la garnison et de l'armée. Près de 60,000 hommes étaient sous les armes. Une foule nombreuse entourait le Champ-de-Mars. Dans tous les rangs et sur toute la route, le président a été accueilli par des acclamations unanimes et aux cris de : Vive Louis-Napoléon ! Vive le président de la République ! Le plus grand ordre a régné pendant la revue.

Après cette revue, le président de la République a adressé la lettre suivante au général Changarnier :

« Mon cher général,

« Je vous prie de remercier aux divers corps dont j'ai passé la revue aujourd'hui ma vive satisfaction pour leur belle tenue et tout ma reconnaissance pour leur accueil sympathique.

« Avec de semblables soldats, notre jeune république ressemblerait bientôt à son aînée, celle de Marengo et de Hohenlinden, si les étrangers nous y forçaient. Et si l'intérieur, si les anarchistes relevaient leur drapeau, ils seraient aussitôt réduits à l'impuissance par cette armée toujours fidèle au devoir et à l'honneur.

« Faire l'éloge des troupes, c'est faire l'éloge du chef qui les commande.

« Veuillez bien, mon cher général, lever les punitions pour fautes de discipline.

« Je suis heureux de cette nouvelle occasion de vous exprimer mes sentimens particuliers de haute estime et d'amitié.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Le *Journal des Débats* après avoir dit que les élections de Paris ne sont pas conformes à ses vœux, s'exprime ainsi :

« Il ne paraît pas que dans les départemens le parti modéré ne soit mieux entendu qu'à Paris, tandis que le parti socialiste a voté presque partout avec un ensemble imperturbable. Dans les départemens, comme à Paris, les électeurs modérés ont éparpillé leurs voix sur un grand nombre de candidats, et le résultat, tel que nous le connaissons jusqu'à présent, a été le même.

« Ce n'est pas à dire pour cela que nous voulons faire le désespoir du parti modéré plus grand qu'il ne l'est en effet. Le parti modéré n'a pas eu tout le succès auquel il avait le droit de prétendre; il a perdu du terrain par sa faute, mais sans perdre ses valeurs. Tout au contraire, il est certain que dès à présent d'avoir la majorité dans l'Assemblée dont il va se composer de 750 membres. La majorité absolue est donc de 375 ; or, d'après le relevé qui a été fait des nominations déjà connues, le nombre de celles que l'on doit attribuer au parti de l'ordre a déjà dépassé ce chiffre. »

Les pouvoirs de l'Assemblée Constituante expirent le dimanche 27 à minuit, et ceux de l'Assemblée Législative commencent le 28.

ALLEMAGNE.

D'après les journaux de Paris du 25 mai, le consul de France à Varsovie aurait quitté cette ville dès que l'empereur de Russie y serait arrivé.

Les mêmes journaux disent que le comte Ladislas Teleki, envoyé de Hongrie, venait d'adresser au ministre des affaires étrangères de France une lettre pour lui faire connaître qu'il a reçu de son gouvernement l'ordre officiel de porter à la connaissance du gouvernement de la République française, l'acte de l'Assemblée Nationale hongroise, en vertu duquel la maison de Hapsbourg-Lorraine est déchue du trône, et la Hongrie, avec tous les pays y appartenant, déclarée État européen, indépendant et libre.

ANGLETERRE.

Nous avons annoncé dans notre dernière feuille qu'un attentat avait eu lieu contre la reine d'Angleterre. Voici comment il est raconté parle *Globe* :

« Lorsque la reine, de retour d'une promenade en voiture, traversait samedi au soir le parc pour rentrer au château, un Irlandais, nommé Hamilton, a déchargé sur S. M. un pistolet, mais qui semble n'avoir pas été chargé à balle; c'est au moins l'opinion de l'armurier qui a examiné le pistolet, après qu'on eut arrêté l'auteur de cet attentat, comme dans le seul but de se faire une triste célébrité. Dans l'interrogatoire qu'il a subi, il a déclaré être maçon de profession et âgé de 24 ans. Il paraît que la reine ne s'était pas seulement aperçue qu'un coup de pistolet avait été tiré sur elle. »

Dans la séance du 21 de la chambre des Lords, le marquis de Lansdowne a fait savoir à la chambre que la tentative commise hier contre la reine ne constituait point un fait de haute-trahison, mais seulement de felonie, il ne proposerait pas de voter une adresse à S. M. Il vaut mieux, a dit le président du conseil, laisser le misérable auteur de ce méfait subir la conséquence de son crime odieux, sans lui donner un retentissement que ce malheureux désire peut-être.

La chambre s'étant ensuite formée en comité sur le bill de navigation, lord Stanley a présenté un amendement à l'effet de maintenir avec certaines modifications le principe qui sert de base à cette loi, mais d'autoriser la reine et son conseil à faire avec les puissances étrangères tels arrangemens qu'on jugerait à-propos dans le but d'en faciliter l'application. Cet amendement a été rejeté par 116 voix contre 103. De sorte que la révocation de la loi de navigation est maintenant définitivement décidée.

Des interpellations ont eu lieu dans les deux chambres sur la situation du Canada. Elles n'ont amené aucun résultat.

Par le bateau à vapeur le *Cambria*, arrivé à Liverpool, on a reçu des nouvelles de New-York et de Montréal, en date du 8 mai. L'agitation continuait à régner dans le Canada, mais les scènes de désordre avaient cessé. De nombreuses Adresses à la Reine se signent dans toutes les villes pour solliciter le rappel du gouverneur lord Elgin, et sir Allan Mac-Nab, le chef de l'Opposition tory dans le parlement canadien, s'est chargé de venir la porter lui même à Londres.

ITALIE.

On lit dans le *Journal des Débats* du 25 mai :

« On assure qu'on a reçu aujourd'hui à Paris la nouvelle de la conclusion d'un armistice entre le gouvernement romain et le général Oudinot. Nous en ignorons encore les conditions.

« Nous désirons vivement que la cour pontificale qui siège à Gaëte fasse quelques sacrifices à l'esprit de conciliation, car nous avons journellement la preuve, par les correspondances romaines des journaux modérés de Florence, de Lucques, de Gênes et de Turin que l'universalité des populations repousse l'ancien système d'administration publique désigné sous le titre de gouvernement des prêtres, et que si l'on parait soutenir les hommes qui tiennent en ce moment le pouvoir dans Rome, c'est uniquement par forme de protestation contre une restauration du régime ecclésiastique. La personne et l'autorité de Pie IX restent tout à fait en dehors de la question. »

Le triumvirat romain, par l'organe du ministre des affaires étrangères, vient de publier un nouveau manifeste adressé aux puissances de l'Europe. Plusieurs pièces du même genre ont été déjà publiées depuis la révolution romaine. C'est toujours la même argumentation, tendante à prouver que le régime républicain a été établi par le vœu du peuple, et que le pape est représsé par une immense majorité.

On annonce de Rome, à la date du 13 mai, que le colonel Roselli a été nommé par les triumvirs commandant en chef de l'armée. Le général Avezzana, qui réunissait cette fonction à celle de ministre de la guerre, conserve le ministère. L'armée romaine disponible est forte de 25 à 30,000 hommes, et la garde nationale sédentaire en compte 10 à 12,000. On parle de soixante pièces de canon. Le roi de Naples a porté son quartier général de Velletri à Albano, qui est plus rapproché de Rome.

La nouvelle d'un succès obtenu par le général Garibaldi sur un corps de troupes napolitaines de 7,000 hommes ne décidément confirmée par toutes les correspondances des journaux français.

La ville de Palerme s'est définitivement soumise. Voici en quels termes ce fait est annoncé par la correspondance du *Times* du 9 mai.

« La ville est maintenant aux mains du gouvernement du roi. Le 8, les habitans ont déterminé les montagnards et les corps francs à sortir de la ville pour attaquer Filangieri. Aussitôt qu'ils en furent éloignés, la garde nationale a fait une sortie des portes de la ville et a refusé de les laisser rentrer. Les troupes napolitaines sont arrivées. On dit qu'un terrible massacre des républicains a eu lieu. Ils ont fui de tous côtés, poursuivis par les troupes royales. Le drapeau du Roi a été arboré. La ville a fait sa soumission ; la guerre civile est terminée.

« Une amnistie générale a été accordée. »

On écrit de Turin à la *Patrie*, à la date du 17 :

« Ici tout est calme et tranquille; on est fort étonné d'apprendre l'ordre donné par le ministère, non seulement de compléter les approvisionnemens militaires dans les forteresses, mais encore de continuer les travaux aux fortifications des places fortes ; la place d'Alexandrie n'est pas même exceptée, quoique la citadelle soit aux mains des Autrichiens. »

Dépêche télégraphique du gouverneur de Trieste au ministère de la guerre.

« Le feld-maréchal-lieutenant comte Thurn mande en date de Mestre, le 27 mai, à 6 1/2 heures du matin :

» Le fort de Malghera, après un vif bombardement de 24 heures, a été abandonné de l'ennemi et est à présent occupé par nos troupes. »

Dépêche télégraphique du gouverneur de Trieste au ministère de la guerre (arrivée à Vienne le 29 à 1 heure après-midi.)

D'après une communication reçue de la part de M. le vice-amiral Dahlrup, Ancône, étroitement bloquée par mer et par terre, a été bombardée du côté de la mer par les bâtimens de guerre, et à la suite de ce bombardement les étages qui y avaient été retenus, ont été livrés. Les habitans paraissent découragés, l'aqueduc est coupé, les forces de terre et de mer sont en communication.

Le 13 mai, S. A. R. le duc de Parme a fait son entrée dans sa capitale.

Par un décret du 21 mai, le Roi de Sardaigne, vu que sa convalescence exige encore quelques jours de repos, a confié à son frère le Duc de Gênes la direction des affaires de l'État.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT.

L'Assemblée Nationale allemande de Francfort vient d'adopter une proposition, en vertu de laquelle le pouvoir central, actuellement entre les mains de l'archiduc Jean, devra être transféré à un autre prince, avec le même titre de lieutenant-général ou vicaire de l'Empire. Ce vote a provoqué une protestation d'une partie de l'Assemblée. De nouvelles démissions de députés ont été données dans la séance du 19, et ce ne sont pas sans doute les dernières; aussi une proposition est-elle été faite de réduire à cent membres le nombre nécessaire à la validité des délibérations. Cette proposition a été adoptée.

L'Assemblée a également adopté deux motions additionnelles, l'une de M. de Reden, l'autre de M. Uhland.

Celle de M. Reden est conçue en ces termes :

« 1° L'Assemblée déclare qu'elle s'opposera à toute attaque dirigée contre les gouvernemens constitutionnels des états qui ont reconnu la constitution de l'Empire ;

» 2° Elle invitera les gouvernemens constitutionnels à prendre de concert avec la direction centrale toutes les mesures nécessaires pour la mise en pratique de la constitution et le maintien de la constitution de l'ordre légal. »

Motion de M. Uhland :

« Si, d'après la menace du nouveau ministère, le vicaire de l'empire, nommé par l'assemblée nationale, essayait de reprendre le pouvoir central provisoire, basé sur la loi du 28 juin 1848, dans d'autres mains que dans celles de l'autorité centrale que nommera l'assemblée nationale, un pareil acte sera tout-à-fait nul et ne pourra être aucunement obligatoire pour la nation allemande. »

D'après un relevé fait par le bureau, l'assemblée nationale compte encore 192 membres, dont un grand nombre se trouvent absens. Le bureau propose de rappeler les députés absens et de déclarer démissionnaires tous ceux qui ne rentreront pas dans le terme de quinze jours.

Les remplacans des députés sortis seront sommés de se rendre à leur poste.

La proclamation du peuple allemand, rédigée par M. Uhland, au nom du comité des 30, est présentée à l'assemblée, qui décide, par 87 voix contre 74, que la discussion sera immédiatement ouverte. Après avoir entendu MM. Buss, Simon de Trèves et Biedermann, la suite de la discussion et le vote sont renvoyés à la séance suivante.

M. Simon de Trèves présente les conclusions de la commission des 30 sur la proposition de M. Nauwerck.

La commission propose les résolutions suivantes:

1° Les troupes des états qui refusent reconnaître l'assemblée nationale et ses décisions seront éloignées du territoire des états fidèles à la constitution, à moins qu'elles ne prêtent le serment sur la constitution;

2° L'assemblée nationale attendra jusqu'au lendemain la réponse du ministère de l'empire par rapport à l'exécution de cette resolution.

Cette motion a été adoptée par 97 voix contre 65. Celle de M. Nauwerck, d'après laquelle l'assemblée nationale déclarerait se placer sous la souveraïne de l'état libre de Francfort et de la nation allemande toute entière, a été rejetée.

On écrit de Francfort le 17 mai, à la *Gazette de Carlsruhe* :

« M. de Rothschild a reçu la nouvelle que les Hongrois ont battu les Russes ; ceux-ci auraient été forcés de se replier sur Cracovie. Tel est le bruit général.

» La révolution se trouverait ainsi transportée en Pologne.

» Le mouvement insurrectionnel qui semblait devoir embrasser l'Allemagne a fait un temps d'arrêt; il se borne au grand-duché de Bade et au Palatinat qui, selon toute probabilité, ne résisteront pas longtemps aux forces prussiennes.

AUTRICHE.

Voici ce que nous lisons dans la *Gazette de Vienne* du 28, relativement à la prise de Bude :

« Comme on manque, jusqu'à l'heure qu'il est, de rapports officiels sur le sort de Bude à cause de l'interruption des communications avec cet endroit, nous allons porter à la connaissance de nos lecteurs ce que mandent à ce sujet des correspondances assez dignes de foi :

« Le 4 mai, Gorgey s'avança du côté de Bude, occupa les collines dites Blocksberg et Schwabenberg, et marcha dans la ville de Bude jusqu'à la place nommée Bombenplatz.

« Le général-major Hentzi repoussa la sommation de capituler et déploya un feu si violent que les insurgés furent obligés de se retirer. Le même soir, il bombarda aussi la ville de Pesth, d'où plusieurs coups de feu étaient partis sur les troupes impériales; effrayés par-là, les insurgés se tinrent passifs pendant quelques jours, et construisirent un pont près de l'île de Csepel.

« Le 9, les Hongrois se mirent à bombarder la forteresse plus sérieusement des collines de Blocksberg. En conséquence, un feu plus violent fut ouvert contre Pesth dans la matinée du 10, de 5 à 7 heures. Une maison, celle de Frattner-Karoly, y devint la proie des flammes.

« Le bombardement le plus violent fut le troisième, qui eut lieu le 14, à 7 heures du soir. Plusieurs maisons furent incendiées par les fusées.

« Le 17, à 10 heures du soir, eut lieu le premier assaut; sur plusieurs points les insurgés attelgirent les remparts, mais ils en furent repoussés avec une perte de 4 à 500 morts.

« Il s'opéra le deuxième assaut dans la nuit du 17 à 11 heures. Ils n'atteignirent pas même les remparts et se retirèrent de nouveau avec une perte de plusieurs centaines de morts.

« Enfin ils entreprirent un troisième assaut le soir du 20, à 11 heures, et le lendemain, 21 mai, à 2 heures du matin; ils réussirent enfin à s'emparer de la forteresse avec une grande supériorité numérique.

« Après la prise de la forteresse, on trouva mort le colonel du régiment d'infanterie Ceccopini; le général-major Hentzi était encore vivant, mais frappé de trois blessures mortelles.

« Tous les officiers croates et des régimens des frontières furent massacrés sans pitié; le château et plusieurs maisons, dans lesquelles on traquait des officiers, furent pillés.

« Le major d'un régiment des frontières qui tenait la tête de pont avec environ 200 hommes, avant la prise de la forteresse prit des rebelles qui venaient sur lui, donna l'ordre de faire sauter en l'air cette tête de pont, et comme on hésitait à y obtemperer, il mit lui-même le feu à la mine. Cependant la poudre fit explosion par l'ouverture pratiquée artificiellement, et écrasa le major sans endommager le pont.

« La perte des Hongrois dans le troisième assaut est évaluée à 250 hommes et 40 officiers de morts.

« En tout, Gorgey commandait à Bude 30,000 hommes.

« D'après un rapport du baron Welden en date de Pressbourg, 21 mai, les Hongrois qui s'étaient avancés précédemment dans l'île de Schütt, se trouvaient, à cette époque, repoussés vers la ligne entre Bos et Vasarut. De même ceux de leurs détachemens qui s'étaient avancés entre le bras du Danube, celui de Neuhausel et la Waag, s'étaient retirés vers Guta. Dans la nuit du 18 au 19, une brigade de troupes impériales traversa la Waag en canots et occupa Treystadtt, où elle rétablit le pont. Des détachemens de cavalerie poursuivirent l'ennemi sur les routes de Neutra et de Tapolcsan. Depuis plusieurs jours déjà, l'aile gauche de l'armée autrichienne s'était étendue vers l'Oroulsa hin, afin d'effectuer sa jonction avec le corps du feld-maréchal-lieutenant Vogel qui venait de Leutschau par Kubin, était arrivé, dès le 14 de ce mois, aux environs de Silein et de Prusska, après une marche pénible à la vérité, mais sans rencontrer aucun obstacle de la part de l'ennemi. »

Le 25 mai, l'empereur François-Joseph était de retour à Vienne de son voyage à Varsovie. L'archiduc François-Charles et l'archiduchesse Sophie étaient également arrivés au château de Schœnbrunn avec les jeunes archiducs, les frères de l'empereur.

L'Empereur François-Joseph a adressé, en date du 12 mai, la proclamation suivante aux peuples de la Hongrie, que nous publions à titre de document historique :

« AUX PEUPLES DE LA HONGRIE.

« Une faction criminelle, guidée par des hommes sans conscience et professant des principes subversifs, après avoir entassé méfait sur méfait et opposé tous les moyens du mensonges et de la séduction pour vous faire rompre traitreusement les liens de la fidélité et pour déchirer le pays qui, depuis une longue série d'années, tenait embrassés nos peuples dans une paisible concorde, cette faction criminelle, disons-nous, fait une guerre ouverte à notre Maison, qui a le privilège de ses droits héréditaires et d'usurper elle-même le pouvoir sur vous et la propriété d'autrui.

Sous le prétexte trompeur que votre nationalité ou votre liberté est en danger, elle sacrifie le sang de vos fils et de vos frères, les biens du citoyen paisible, la prospérité de notre florissant pays, et vous appelle aux armes contre nous, votre Roi qui a donné une constitution libre à tous ses peuples, même à ceux qui n'en avaient pas autrefois, qui a garanti toutes les nationalités de son vaste Empire, et qui a assuré des droits égaux à chacune d'elles.

« Mais cette faction ne se borne pas à ses coupables entreprises.

« Méconnaissant nos avertissemens sévères, elle cherche maintenant son appui principal parmi la lie des pays étrangers. Des tailliers d'aventuriers, d'agents de troubles, d'hommes sans fortune ni civilisation, alliés entre eux seulement par la communauté de leurs intentions criminelles, sont à sa solde. Déjà ces mêmes hommes sont devenus les chefs de la révolte. A vos frais, au prix de votre sang ils veulent réaliser leurs plans infâmes. Vous devez servir entre leurs mains d'instruments aveugles pour des menées étrangères tendant à bouleverser, dans d'autres pays aussi, toute vraie liberté, tout ordre légal.

« Or, mettre un terme à ces forfaits, vous délivrer de vos oppresseurs, et assurer à notre monarchie la paix si ardemment désirée par la grande majorité de ses habitans, tout cela n'est pas seulement notre devoir et notre résolution inébranlable, mais aussi la tâche de tout gouvernement qui a à préserver, contre ces ennemis communs de l'ordre et de la paix, le repos et le bien-être des peuples que la Providence a confiés à ses soins. Animé de ces sentimens, notre auguste allié, S. M. l'Empereur de Russie, s'est joint à nous pour combattre l'adversaire commun.

« D'après notre désir, et par suite d'une parfaite entente avec nous, ses armées paraissent en Hongrie, pour mettre, conjointement avec toutes les forces dont nous disposons, une prompte fin à la guerre qui dévaste nos champs. Ne pas considérez pas comme des ennemis de votre patrie; elles sont les amies de votre Roi, qui le soutiennent énergiquement dans sa ferme intention, savoir : de délivrer la Hongrie du joug et de l'oppression de malfaiteurs indigènes et étrangers.

« Observant la même discipline que vos troupes, elles offriront la protection méritée à tout fidèle citoyen ; elles procéderont avec la même sévérité que mes troupes pour dompter la rébellion jusqu'à ce que la bénédiction de Dieu accorde la victoire à notre juste cause.

« Donné dans notre résidence impériale de Schœnbrunn, le 12 mai 1849.

» FRANÇOIS-JOSEPH.

» SCHWARZENBERG. »

On lit dans le *Lloyd* de Vienne, 18 mai :

« Nous apprenons que le corps d'armée qui a quitté la Gallicie, une partie sous le commandement du général Vogel, l'autre partie sous celui du général-major Benedek, est arrivé à Tyrnau et qu'il a fait, dit-on, sa jonction avec l'armée principale. La nouvelle répandue à la Bourse que Raab avait été occupé par nos troupes et que 18,000 Russes étaient entrés à Tyrnau avec le général Rüdiger, ne s'est pas confirmée. Au contraire, il paraîtrait, d'après des lettres de Wiesselbourg, que Raab était encore au pouvoir des insurgés, et que les communications sont interrompues entre Raab et Wiesselbourg.

« Gorgey a adressé au commandant supérieur des troupes d'invasion autrichiennes en Hongrie une déclaration dans laquelle il demande que les prisonniers hongrois qui sont dans le camp autrichien soient bien traités, sinon qu'il usera de représailles.

« A la fin de cette déclaration se trouvent les trois points suivans, que nous reproduisons textuellement :

« 1° Pour chaque tête hongroise qui tombera, il sera abattu trois têtes autrichiennes.

2° Chaque hongrois qui combattra contre nous dans l'armée autrichienne sera puni de la mort des traîtres.

3° La Hongrie se défendra jusqu'à la dernière extrémité; le peuple est las de la longanimité qu'il a montrée jusqu'ici à l'égard de ses oppresseurs.

PRUSSE.

Le 19 mai, le congrès des ministres réuni à Berlin, dit la *Gazette de Spener*, vient d'achever le projet d'une constitution à octroyer à l'Allemagne; ce projet a été, dit-on, envoyé aux gouvernemens étrangers qui y sont intéressés. On a pris pour base la constitution adoptée à Francfort; les changemens qu'y ont été faits concernent la loi électorale, le veto et le conseil d'état. Le veto reste supprimé, excepté dans les questions qui se rattachent aux changemens à apporter à la constitution; dans ce dernier cas, il sera absolu.

Le ministre d'Autriche a reçu l'ordre formel de prendre part aux conférences. On espère que, quand les grandes puissances allemandes seront d'accord, il sera facile d'engager les autres gouvernemens allemands à adhérer aussi à cette constitution.

On assure d'une manière positive que 50 bataillons d'infanterie, avec la cavalerie et l'artillerie correspondantes à ce chiffre, sont en route pour se rendre dans les environs de Francfort.

WURTEMBERG.

Pour protéger la frontière contre l'irruption de corps francs armés qui ces jours derniers ont envahi le territoire wurtembergeois sur plusieurs points, il sera concentré le long de la frontière badoise un corps d'armée Wurtembergeois sous le commandement du général-major de Baumbach.

BAVIÈRE.

Après des débats orageux qui ont duré cinq heures, la 2e chambre a adopté le 21 mai, par 74 voix contre 62 l'adresse qui, indépendamment de la reconnaissance absolue de la constitution de l'empire, implique un vote de défiance contre le ministère Von der Pfordten.

BAVIÈRE RHÉNANE ET DUCHÉ DE BADE.

Le mouvement du grand-duché de Bade et de la Bavière rhénane est jusqu'ici en pleine possession de sa victoire, mais il n'est pas encore étendu ni au Wurtemberg ni à la Hesse. L'arrivée prochaine des troupes prussiennes était déjà annoncée dans la Hesse.

La *Gazette de Carlsruhe* publie un décret du comité du pays qui ordonne la dissolution des chambres et la convocation d'une assemblée constituante, qui sera ouverte le 10 juin à Carlsruhe. La *Gazette du Carlsruhe* publie des proclamations adressées par le comité du pays au peuple et aux soldats allemands.

VARSOVIE.

La *Reforme allemande* publie sur les mouvemens des troupes russes les détails suivans que son correspondant dit tenir de bonne source :

« Les 3e et 4e corps avec 320 canons et deux divisions de cavalerie, commandés par le prince Paskewitsch, se rendent en Hongrie par Cracovie, Brody, Czernowitz et la Gallicie. Ces troupes viennent de la Pologne, de la Volynie et de la Podolie.

« Deux divisions du 5e corps restent dans les principautés danubiennes, la 3e division dans la Bessarabie en deçà du Pruth.

« Les troupes qui ont quitté le royaume seront remplacées par le 1er et le 2e corps de la cavalerie de la réserve. La division d'uhlans du 1er corps de cavalerie va être mobilisée.

« Les régimens d'infanterie sont de quatre bataillons de 800 à 1,000 hommes chacun, les 5e et 6e bataillons formant la reserve, les batteries sont de 12 pièces.

« Le corps des gardes partira de St-Pétersbourg le 1er juin ; il est déjà mis sur le pied de guerre; 48 bataillons de la réserve remplaceront le corps des gardes à St-Pétersbourg.

« En présence des graves événemens dont l'Occident pourrait devenir le théâtre, la Russie déploie toutes ses forces pour être prête si une guerre européenne venait à éclater. »